

DIRECTION GENERALE

Cahier des Charges
Fourniture des Briques
et Bétons Réfractaires

**Année
2025**

SOMMAIRE

- Article 01 : Objet du cahier des charges
- Article 02 : Etendue de la fourniture
- Article 03 : Mode de passation.
- Article 04 : Durée du contrat
- Article 05 : Prix
- Article 06 : Pénalités de retard
- Article 07 : Caution bancaire de garantie & de bonne exécution
- Article 08 : Modalité de paiement.
- Article 09 : Garantie
- Article 10 : Réception de la fourniture
- Article 11 : Origine de la fourniture.
- Article 12 : Délai de livraison.
- Article 13 : Emballage
- Article 14 : Marquage.
- Article 15 : Expédition et transport
- Article 16 : Respect des exigences santé, sécurité et environnement
- Article 17 : Validité de L'offre
- Article 18 : Critères d'Evaluation
- Article 19 : Langue utilisée et documentation
- Article 20 : Dispositions générales administratives
- Article 21 : Forme de la soumission
- Article 22 : Résiliation
- Article 23 : Force majeure
- Article 24 : Eclaircissement aux dossiers de l'Avis d'Appel d'Offre.
- Article 25 : Litiges
- Article 26 : Impôts, droits et taxes
- Article 27 : Assurances
- Article 28 : Retrait des cahiers des charges
- Article 29: Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Fiche d'identification du soumissionnaire
- ✓ Annexe 2 : Déclaration à souscrire
- ✓ Annexe 3 : Délégation du pouvoir
- ✓ Annexe 4 : Lettre de soumission
- ✓ Annexe 5 : Déclaration de probité
- ✓ Annexe 6 : Offre technique

Article 01 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture des Briques et Bétons Réfractaires pour revêtement des fours rotatifs, refroidisseurs à ballonnets et coudes de la SCIMAT (Cimenterie Ain Touta).

Ce cahier des charges est destiné exclusivement aux fabricants de la brique et béton réfractaires pour fours industriels.

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un (01) ou plusieurs lots.

Article 02 : Etendue de la fourniture

L'étendue se rapportant à la fourniture des briques, bétons réfractaires allotie et indiquées dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Destination (Zones)	Détail de besoins	Quantité en tonne
01	Brique Magnésie Spinelle Format VDZ	Zone de transition inferieure (Avale)	B322	40
			B622	56
			Clé petite	01
			Clé grande	02
			Mortier approprié	01
			Tôle de serrage en inox 2 mm	2000 <u>pièces</u>
				<u>Total= 100 Tonnes</u>
02	Brique Magnésie Spinelle Format VDZ	Zone de cuisson	B322	116
			B622	151
			Clé petite	02
			Clé grande	01
03	Brique Alumineuse pour les refroidisseurs	Ballonnets	3K211	36
			3K311	10
			Clé petite	02
			Clé grande	02
04	Brique à Moyen teneur en alumine Format ISO	Zone de sécurité	B322	38
			B622	55
			Clé petite	02
			Clé grande	03
			Mortier approprié	02

05	Brique à base teneur en alumine Format ISO	Zone de décarbonatation	B322	60
			B622	135
			Clé petite	02
			Clé grande	03
			Total= 200 Tonnes	
06	Béton réfractaire	Zone de sortie four, orifices, refroidisseur à ballonets, coudes et goulottes		100 Tonnes

2.1 : Caractéristiques physico-chimiques

2.1.1- Briques réfractaires

Les caractéristiques physico-chimiques des Briques Réfractaires sont comme suit :

(Briques réfractaires)				
LOTS		01	02	03
Spécification techniques		Brique magnésie Spinelles Format VDZ	Brique magnésie Spinelles Format VDZ	Brique Alumineuse pour refroidisseur
Quantité (en tonnes)		100 Tonnes	270 Tonnes	50Tonnes
Matière première		magnésie Spinelles	magnésie Spinelles	Bauxite
Composition chimique	MgO (%)	$83 \leq \text{MgO} \leq 90$	$85 \leq \text{MgO} \leq 92$	/
	Al ₂ O ₃ (%)	$09 \leq \text{Al}_2\text{O}_3 \leq 14$	$05 \leq \text{Al}_2\text{O}_3 \leq 13$	$69 \leq \text{Al}_2\text{O}_3 \leq 73$
	Fe ₂ O ₃ (%)	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 0.8$	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1,0$	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1.0$
	CaO (%)	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,2$	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,0$	/
	Si ₂ O (%)	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$	/
Porosité ouverte (%)		15-18	15-18	15-20
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)		≥ 65	≥ 50	≥ 70
Dilatation thermique 1200 °C (% lin)		≤ 1.6	≤ 1.6	≤ 1.0
Conductivité thermique 1000 °C (W/m.k)		≤ 3.0	≤ 2.8	≤ 1.6
Garantie minimale (mois)		12	12	24

<u>LOTS</u>		<u>04</u>	<u>05</u>
Spécification techniques		Brique à Haute teneur en alumine Format ISO	Brique à base teneur en alumine Format ISO
Quantités (en tonnes)		100 Tonnes	200Tonnes
Matière première		Bauxite	Chamotte spéciale résistante aux Alcalis
	AL ₂ O ₃ (%)	$70 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 75$	$38 \leq \text{AL}_2\text{O}_3 \leq 45$
	Fe ₂ O ₃ (%)	$1 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1.5$	$1,2 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 1,5$
	Si ₂ O (%)	/	$45 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 55$
Porosité ouverte (%)		15-20	15-18
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)		≥ 70	≥ 50
Dilatation thermique 1200 C° (% lin)		≤ 1.0	≤ 1.0
Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)		≤ 1.8	$\leq 1,4$
Garantie minimale (mois)		24	24

2.1.2- Béton réfractaires

<u>LOTS</u>		<u>06</u>
Spécification techniques		Béton haute teneur en alumine
Quantités (en tonnes)		100 Tonnes
Matière première		/
Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	≥ 85
	Fe ₂ O ₃ (%)	≤ 2
	Si ₂ O (%)	≤ 15
	CaO (%)	≤ 2
Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²) à : 110 °C 1000 °C 1400 °C		≥ 75 ≥ 100 ≥ 100
Dilatation thermique lin à 1000 C° (%)		≤ 0.8
Conductivité thermique à 1000 C° (W/m.k)		≤ 0.8
Granulométrie (mm)		0/7
Garantie minimale (mois)		12

- Le soumissionnaire est tenu de proposer et fournir des produits conformes aux spécifications techniques et les caractéristiques physico-chimiques exigées par l'Acheteur dans le présent cahier des charges.
- Le non-respect de l'une des caractéristiques physiques ou chimiques exigées par l'acheteur entraîne le rejet de l'offre technique du lot concerné.
- Le soumissionnaire retenu est tenu de transmettre à l'Acheteur l'attestation d'analyse pour chaque lot, (les caractéristiques physico-chimiques) délivrées par un laboratoire externe à celui du soumissionnaire confirmant les caractéristiques physico-chimiques de son produit et ce avant l'expédition de la fourniture par tout moyen.

REMARQUES

- **La température optimale de la virole du four en exploitation est de 320°C**

Les principales caractéristiques géométriques et spécifiques des deux (02) lignes de cuisson sont comme suit :

- Nombre de fours : **Deux (02)**
- Diamètre intérieur de la virole : **4,55 Mètres**
- Longueur du four : **68 Mètres**
- Diamètre du Refroidisseurs à ballonnets : **2,10 Mètres.**

Article 03 : Mode de passation de l'Achat

Le présent cahier des charges est lancé selon la procédure Avis d'appel d'offre National avec exigences de capacités minimales.

Ce cahier des charges est destiné exclusivement aux fabricants de la brique et béton réfractaire pour fours industriels.

Article 04 : Durée de validité du contrat

La durée du contrat est valide jusqu'à la réception définitive.

Article 05 : Prix

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Article 06 : Pénalités de retard

En cas de retard imputable au soumissionnaire par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant total du **Lot concerné**. Le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les 05% du montant total du lot concerné. Tout fois le cumule de pénalité de retard des deux ou trois lots ne seraient excéder les 05% du montant total du contrat.

Article 07 : Caution bancaire de garantie & de bonne exécution

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **10%** du montant global du contrat sera émise par le soumissionnaire dans une banque de droit algérien avant la livraison.

Cette caution sera **libérée un (01) mois** après la **réception définitive.**

En cas d'attribution de plus d'un lot, le soumissionnaire retenu est appelé à la mise en place d'une caution de garantie et de bonne exécution égale à 10% du montant globale du contrat. Cette caution sera libérée un (01) mois après la réception définitive de la garantie la plus longue.

Article 08 : Modalités de paiement

- 100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.
- Le soumissionnaire doit préciser dans son offre financière le moyen de paiement choisi (Chèque ou Virement bancaire).

Article 09 : Garantie

- Le soumissionnaire retenu doit garantir la fourniture (chaque lot) contre tout vice de conception apparent ou caché et tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des briques et bétons.
- Le soumissionnaire retenu doit garantir que la fourniture (chaque lot) ne présente aucun risque pour l'installation et pour les personnes.
- Dans le cas où l'Acheteur (SCIMAT) constaterait une non-conformité quantitative et / ou qualitative des produits, le soumissionnaire sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les produits non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication des matériaux et leur transport, à partir de la date de réclamation du l'Acheteur.
- Pendant la période de garantie de chaque lot le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais toutes fournitures reconnues défectueuses ou non conforme aux spécifications techniques.
- Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura une garantie d'une durée égale à la durée restante de la garantie contractuelle à compter de la date de son remplacement.
- Le soumissionnaire doit préciser dans son offre la durée de garantie de chaque lot à compter de la réception provisoire.

ARTICLE 10 : Réception de la fourniture :

La réception des fournitures se fera de la manière suivante :

10. 1/- Réception de conformité :

Une réception de conformité de chaque Lot aura lieu sur le site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie de Ain Touta) sanctionnée par l'établissement d'un procès verbal de réception de conformité signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles.

-L'Acheteur procédera à l'invitation du soumissionnaire retenu par fax ou Mail dès l'arrivée sur site de la fourniture.

-Les frais de transport, d'hébergement et restauration sont à la charge du soumissionnaire retenu.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu lors de la réception de conformité l'Acheteur se réserve le droit de procéder à la réception de conformité de la fourniture sous l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

10. 2/- Réception provisoire

La réception provisoire de chaque Lot sera prononcée sur le site de l'Acheteur, après la mise en place de la fourniture et mise en service du four, Elle fera l'objet d'un procès-verbal signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles formulées par l'Acheteur.

- Les frais de la prestation de supervision de la première mise en œuvre de chaque lot sont à la charge du soumissionnaire retenu.
- L'Acheteur procédera à l'invitation du soumissionnaire retenu par fax ou Mail.
- Les frais de transport, d'hébergement et restauration sont à la charge du soumissionnaire retenu.
- En cas d'absence du soumissionnaire retenu pour n'importe quel motif lors de la réception provisoire. L'Acheteur se réserve le droit de procéder à la mise en place de la fourniture sous l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

10. 3/- Réception définitive

La réception définitive de chaque Lot sera prononcée après la réception provisoire et l'expiration de la durée de garantie.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue duquelle aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive.

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la main levée de la caution de garantie et de bonne exécution.

Article 11 : Origine de la fourniture

Le soumissionnaire **doit** indiquer dans son offre le ou les pays d'origine ou seront fabriqués et provenues les briques et bétons réfractaires à fournir.

Article 12 : Délai de livraison

Le soumissionnaire **doit** préciser dans son offre les délais de livraison de chaque lot de sa fourniture.

N.B :

- Le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.
- **Les livraisons partielles de chaque lot ne sont pas autorisées.**

Article 13 : Emballage

Le soumissionnaire s'engage à livrer les fournitures du présent cahier des charges, conforme aux normes préconisées pour l'expédition de telles fournitures et ce de manière que le soumissionnaire ne puisse dégager sa responsabilité en invoquant un mauvais emballage.

Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis de l'Acheteur de la qualité de l'emballage, réputé avoir exécuté suivant les règles de transport maritime celui-ci devra assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques de transport.

Article 14 : Marquage

Le marquage relatif aux précautions de manipulation, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le principe général des dispositions qu'il doit prendre et qu'il ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour des détériorations dues à un manque de marquage, ou emballage et conditionnement insuffisant et d'un stockage inadéquat au cours des différentes opérations de manutention jusqu'à la réception sur site du client.

Article 15 : Expédition – Transport

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants.

a) Documents :

- Un jeu de trois (03) factures dûment approuvées.
- Un jeu de trois (03) bons de livraison.

b) Transport :

- Le transport est à la charge du soumissionnaire depuis son usine jusqu'au site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna)

Article 16 : Respect des exigences santé, sécurité et environnement

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé, sécurité, environnement et l'installation liées à son produit et à son emballage.

Article 17 : Validité De L'offre

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

Article 18 : Critères d'Evaluation

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (30 Points)

- Durée de garantie :10 Points
- Références professionnelles du Soumissionnaire :10 Points

- Délai de livraison de la fourniture : 10 Points

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnelles dans la fourniture des briques ou béton réfractaires pour les cimenteries objet du cahier des charges des cinq (05) dernières années justifiées par des attestations de bonne exécution auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles, leurs offres techniques ne seront pas rejetées, comme ne seront pas notifiés par manque document et ils auront la note technique lié aux références professionnelles Zéro (0).

- Le soumissionnaire ayant proposé le délai de livraison le plus court aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

NB :

- **Une déduction de 10 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les Trois (03) dernières années. (Litiges, mises en demeures...etc).**
- **Pour les soumissionnaires ayant **résiliés aux torts exclusifs**, leurs offres seront rejetées.**

B. Critères d'évaluation financière : (70 Points)

- Montant de la Soumission : **70 Points**

Méthode d'évaluation des offres financières :

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.

Article 19 : Langue utilisée et documentation

Les documents relatifs au dossier de l'Appel d'Offre doivent être rédigés ou traduits en langue arabe, française ou Anglaise.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les fiches techniques ou normes de fabrication détaillées concernant sa fourniture à savoir :

- Caractéristiques chimiques.
- Caractéristiques Thermique.
- Caractéristiques mécaniques.
- Précautions de stockage,
- Précautions de manutention.

Article 20 : Dispositions générales administratives

20.1- Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :

- Les soumissionnaires exclus de la participation aux marchés publics les opérateurs économiques :
- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des achats possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs contrats torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérées inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
- A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution de l'achat.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désistés pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux achats du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

20.2- Marge préférentielle :

- La marge de préférence de **25%** est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenue par les nationaux résidents.

- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères d'évaluation fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrence de la part détenue par les étrangers.
- Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

Article 21 : Forme de la soumission

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°01)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N° 04/SCDA/SCIMAT/2025

- **L'enveloppe (N°02)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N° 04/SCDA/SCIMAT/2025

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une troisième **enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT

73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES

N° 04/SCDA/SCIMAT/2025

21.1) L'enveloppe Technique (1) :

L'enveloppe technique (1) portant la mention **(Offre technique)** renferme notamment les documents suivants :

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 1**) dûment renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Déclaration à souscrire (**Annexe 2**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
3. Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 3**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire**).
4. Déclaration de probité (**Annexe 5**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. **Offre technique proprement dite pour chaque Lot (Annexe 06)** dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (autres documents ou brochures s'il y a lieu). (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
6. Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
7. Une Copie des Bilans des deux dernières années.
8. Une copie de preuve de paiement du retrait du cahier des charges. (quittance de paiement.....etc.).
9. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des achats de la SCIMAT et le cachet humide du Soumissionnaire, paraphée par ce dernier sur chaque page, portant sur sa dernière **page n° 17** la mention **'Lu et accepté'** par le soumissionnaire.
10. Les références bancaires (RIB)
11. Les références professionnelles dans la fourniture des briques ou béton réfractaires pour les cimenteries objet du cahier des charges avec présentation des justificatifs (**Attestation de bonne exécution**). (**les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution, ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document**).
12. Attestation en tant que fabricant. délivré par la chambre du commerce.
13. Un extrait du casier judiciaire du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Cette disposition ne s'applique pas aux sociétés étrangères non résidentes en Algérie.
14. L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien, ou son équivalent, pour les sociétés étrangères. (Dernier exercice).
15. Une copie du NIF et AI.
16. Une copie du registre de commerce.
17. Les attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS)
18. Une copie d'attestation fiscale (Extrait de rôle)

Remarque : Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

21.2) Enveloppe financière (2) :

L'enveloppe financière (2) portant la mention (**Offre Financière**) renferme notamment les documents suivants

1. Une lettre de soumission **pour chaque Lot** établie selon l'**Annexe 04**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.
2. Offre financière détaillée quantitativement et estimativement **pour chaque Lot**.
Comme suit ;

- Les Quantités
- Les prix unitaires (HT)
- Le montant total de l'offre en (TTC) livraison à destination.
- Le délai de livraison de la fourniture.
- La durée de garantie.

(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Article 22 : Résiliation

La résiliation du présent contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- 1- L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante ;
- 2- L'atteinte du taux de **5%** des pénalités de retard du montant global du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du fournisseur ;
- 3- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun des points **1, 2 et 3**, la SCIMAT adresse une **première mise en demeure** confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Quinze (15) jours** calendaires, **une deuxième mise en demeure sera adressée** au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Dix (10) jours** calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du fournisseur.

Article 23 : Force Majeure

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le de compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 24 : Eclaircissement aux dossiers de l'Avis d'appel d'offre

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10) jours** avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cda@scimat.dz
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03) jours** avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

Article 25 : Litiges

Tout différend né de l'exécution et/ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord amiable, tout différend, découlant du contrat sera soumis au tribunal de Batna.

Article 26 : Impôt, droits et taxes

- ✓ Le soumissionnaire retenu supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat, et qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

Article 27 : Assurances

L'assurance des fournitures est à la charge du soumissionnaire retenu depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).

Article 28 : Retrait des cahiers des charges

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de

50.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cda@scimat.dz

Article 29 : Dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat des achats de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **02/09/2025** Avant **10h50** soit Trente (30) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'Appel d'Offre dans la presse nationale (**03/ 08 /2025**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres, est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même Appel d'Offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **02/09/2025** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandaté auprès du secrétariat de commission des achats de la filiale.

L'enveloppe technique contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 21.1 relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Enveloppe Technique** - **n°04/SCDA/SCIMAT/2025** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 21.2 relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Enveloppe financière** - **n°04/SCDA/SCIMAT/2025** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT
73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES

N° 04/SCDA/SCIMAT/2025

« Fourniture des Briques et Béton Réfractaires »

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta – Batna, **le 02/09/2025 à 11h00.**
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
 - * Les frais du retrait du cahier des charges ;
 - * L'offre non retenue ;
 - * L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

ANNEXE 01

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat (Objet de l'Achat)
..... :

a.Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :
Nationalité :
Adresse du siège social :
Montant du capital social :
Forme juridique :
Date de création :
N° de téléphone :
N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers (périodes à définir par la Société) :

b.Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :
Nationalité :
Adresse du siège social :
Montant du capital social :
Forme juridique :
Date de création :
N° de téléphone :
N° de fax :
Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

 Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
 Domaine d'activité :
 Effectifs :
 Résultats financiers (périodes à définir par la Société) :
 La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant » ou
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant » ...

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 2

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat :
.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :
.....

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :.....

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ?.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :

.....
Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....
La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

.....
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ?

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 03

ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom, prénom (s), nationalité, date et lieu de naissance, la fonction, du signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur

La dénomination de la société, la forme juridique de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères.

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :
....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

(Le nom, le (les) prénom (s), la nationalité, la date et le lieu de naissance, la fonction,
.....
de négocier et de conclure avec la (Dénomination sociale précise de la Société), le Contrat
portant sur (l'objet précis du Contrat, ainsi que le mode de passation et ses références)
.....
.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
(Pour Chaque Lot)

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat (dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)
.....

Engagement du Soumissionnaire :

- Cas d'un Soumissionnaire seul :

Le signataire : Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :
.....

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.

- Me soumetts et m'engage envers (indiquer la dénomination exacte de la Société) , à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

La Société (indiquer la dénomination exacte de la société) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 05

DECLARATION DE PROBITE

Le signataire : Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur :
.....

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :
.....

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 01 : Brique Magnésie Spinelles Format VDZ, zone de transition

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées		Spécification techniques Proposées
01	Brique magnésie Spinelles Format VDZ	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite - Mortier approprié - Tôle de serrage 2mm	40 T 56 T 01 T 02 T 01 T 2 000 pièces	Matière première		magnésie Spinelles
				Composition chimique	MgO (%)	$83 \leq \text{MgO} \leq 90$
					Al ₂ O ₃ (%)	$09 \leq \text{Al}_2\text{O}_3 \leq 14$
					Fe ₂ O ₃ (%)	$0.5 \leq \text{Fe}_2\text{O}_3 \leq 0.8$
					CaO (%)	$0.5 \leq \text{CaO} \leq 1,2$
					Si ₂ O (%)	$0 \leq \text{Si}_2\text{O} \leq 1$
			100T	Porosité ouverte (%)	15-18	
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm ²)	≥ 65	
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.6	
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k))	≤ 3.0	
				Garantie minimale (mois)	12	

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 02 : Brique Magnésie Spinelles Format VDZ, zone de cuisson

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées
02	Brique magnésie Spinelles Format VDZ	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite	116 T 151 T 02 T 01 T				
				Matière première	Magnésie spinelle		
				Composition chimique	MgO (%)	85 ≤ MgO ≤ 92	
					AL ₂ O ₃ (%)	05 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 13	
					Fe ₂ O ₃ (%)	0.5 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1,0	
					CaO (%)	0.5 ≤ CaO ≤ 1,0	
			270T	Si ₂ O (%)	0 ≤ Si ₂ O ≤1		
				Porosité ouverte (%)	15-18		
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 50		
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.6		
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k)	≤ 2.8		
				Garantie minimale (mois)	12		

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 03 : Brique alumineuse pour refroidisseur

Lot N° :	Désignation du <u>produit</u>	Détail de <u>besoins</u>	Qtés	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées
03	Brique Alumineuse pour refroidisseur	- 3K211 - 3K311 - Clé petite - Clé petite	36 T 10 T 02 T 02 T <u>50T</u>				
				Matière première	Bauxite		
				Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	69 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 73	
					Fe ₂ O ₃ (%)	0.5 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1,0	
				Porosité ouverte (%)	15-20		
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 70		
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0		
				Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 1.6		
				Garantie minimale (mois)	24		

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 04 : Brique Haute teneur en Alumine

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Détail de besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées
<u>04</u>	Brique à Heute teneur en alumine	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite - Mortier approprié	38 T 55 T 02 T 03 T <u>02T</u> <u>100T</u>				
				Matière première	Bauxite		
				Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	70 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 75	
					Fe ₂ O ₃ (%)	1 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1.5	
				Porosité ouverte (%)	15-20		
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 70		
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0		
				Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 1.8		
				Garantie minimale (mois)	24		

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 05: Brique à base teneur en Alumine

<u>Lot</u> <u>N° :</u>	<u>Désignation</u> <u>du produit</u>	<u>Détail de</u> <u>besoins</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées		Spécification techniques Proposées	
<u>05</u>	Brique à Basse teneur en alumine	- B322 - B622 - Clé petite - Clé petite	60T 135 T 02 T 03 T <u>200T</u>				
				Matière première	Chamotte Spéciale, résistante aux alcalis		
				Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	38 ≤ AL ₂ O ₃ ≤ 45	
					Fe ₂ O ₃ (%)	1.2 ≤ Fe ₂ O ₃ ≤ 1,5	
					Si ₂ O (%)	45 ≤ Si ₂ O ≤ 55	
				Porosité ouverte (%)	15-18		
				Résistance à l'écrasement à froid (N/mm2)	≥ 50		
				Dilatation thermique 1200 C° (% lin)	≤ 1.0		
				Conductivité thermique (1000 C (W/m.k)	≤ 1,4		
				Garantie minimale (mois)	24		

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 OFFRE TECHNIQUE

Lot n° 01 : Béton réfractaire

<u>Lot N° :</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Qtés</u>	Spécification techniques Exigées			Spécification techniques Proposées	
<u>06</u>	Béton réfractaire	<u>100T</u>					
			Matière première	/			
			Composition chimique	AL ₂ O ₃ (%)	≥ 85		
				Fe ₂ O ₃ (%)	≤ 2		
				Si ₂ O (%)	≤15		
				CaO (%)	≤ 2		
				Resistance à l'écrasement à froid (N/mm2) à: 100C° 1000C° 1400C°			
			≥ 85				
			≥ 85				
			≥ 85				
			Dilatation thermique lin à 1000 C° (%))	≤ 0.8			
			Conductivité thermique 1000 C (W/m.k)	≤ 2			
			Granulométrie	0/7mm			
Garantie			12				

- Délais de livraison proposés à compter de la date de notification du contrat :
:.....
- Granite Proposées à compter de la date de signature du PV de réception Provisoire :
- Garantie proposées :

Remarques

- La température optimale de la virole du four en exploitation est de **320°C**.
- Le soumissionnaire supervise à ses frais la première mise en œuvre du lot retenu.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)